

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1476

21 juin 2013

SOMMAIRE

Am Park S.A.	70806	MGP Europe (Lux) III S.à r.l.	70802
Auditeurs Associés	70816	MGP Europe (Lux) IV S.à r.l.	70805
Befa Bis	70813	MGP Idaho S.à r.l.	70806
Cerved VDC S.à r.l.	70838	MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.	70804
Colada HoldCo S.à r.l.	70843	MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.	70805
Crown Management Luxembourg S.A.	70826	MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.	70804
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	70831	MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.	70806
Fondation Restena	70820	MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.	70806
Jack (Cologne 20) S. à r.l.	70807	MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.	70804
Jack (Cologne 21) S. à r.l.	70807	Monteland Holding S.à r.l.	70812
Jack (Pencoed) S.à r.l.	70808	Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l.	70805
JBR Projets S.A.	70826	Multi Opportunity Sicav	70805
Landmark Property Management Korenat Point s.à r.l.	70808	NetEconomy Luxembourg Newco S.à r.l.	70808
Landmark Property Management Vala La- vanda S.à r.l.	70809	NeXenS S.A.	70809
Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l.	70809	Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l.	70803
Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.	70810	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.	70808
Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l.	70810	North Asset Management S.à r.l.	70809
Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l.	70811	One Distribution S.à r.l.	70843
Lands Improvement Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	70811	OpenGate Capital Group Europe S.à r.l.	70848
Markit Luxembourg S.à r.l.	70812	Pergolese S.à r.l.	70826
Mawrid S.à r.l.	70812	Piguet Strategies	70810
Maycoso S.à r.l.	70802	Piguet Strategies	70807
Meinke Holding	70824	RP I S.à r.l.	70811
MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l.	70803	SEEF Foods S.à r.l.	70848
MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.	70803	Sèvres I S. à r.l.	70810
MGP Asia (Lux) S.à r.l.	70803	Sherlenny Investments S.A.	70819
MGP Craven JV S.à r.l.	70813	Silicon Wasgau SA	70824
MGP Dean S.à r.l.	70802	Stellux S.A.	70812
MGP Empire S.à r.l.	70802	Voicetraffics Sàrl	70804

MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 122.627.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Dean S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B122627 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056486/12.

(130069434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 149.757.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Empire S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B149757 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056488/12.

(130069126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 129.066.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Europe (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B129066 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056489/12.

(130069125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Maycoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.871.

Extrait du contrat de cession de parts

En date du 30 avril 2013, Madame Sundhevy OUM-DEBRAND a transféré toutes ces parts sociales détenues dans la société de la manière suivante:

4,200 parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) à Thierry DUHR, né le 19 juin 1960 à Longeville-Les-Metz, France, demeurant à 95A, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.

Par conséquent Thierry DUHR est l'associé unique de la société et détenteur de 12,600 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013056467/18.

(130068717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.241.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Asia (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B107241 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056477/12.

(130069501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 168.047.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B168047 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056478/12.

(130069489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Asia Japan TMK 2 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B119530 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056482/12.

(130069503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.443.916,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.332.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2013 qui ont été acceptées:

- la démission de M. Stephen Burnett en tant que gérant de la Société avec effet à partir de ce jour;
- la nomination de Mme. Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société jusqu'au avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013056535/18.

(130069039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B117657 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056500/12.

(130069542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.658.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B117658 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056501/12.

(130069537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.151.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B124151 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056502/12.

(130069541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Voicetraffics Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.901.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigné Mohammad Faysal ISLAM, Directeur de la société Voicetraffics LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 08510529) souhaite créer la succursale Voicetraffics SARL à Grand Rue 38, L-9905 Troisvierges.

Cette succursale aura pour objet le commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 30/04/2013.

Le représentant de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Monsieur Mohammad Faysal ISLAM. Le représentant de la succursale adjoint sera Mohammad Mahfuzur RAHMAN. Vis à vis des tiers la succursale est valablement engagée et représentée par la signature indépendante des deux représentants de la succursale.

Mohammad Faysal ISLAM

Directeur

Référence de publication: 2013056809/18.

(130068564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Multi Investment Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.996.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 Janvier 2013

L'associé unique de Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 20. rue de la Poste. L-2346 Luxembourg avec effet au 1^{er} Mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013056453/14.

(130068619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

—
Extrait de la lettre de démission du 10 avril 2013:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 10 avril 2013:

- Mr Nicola Battalora, Membre du conseil d'administration,

6 Avenue Marie-Thérèse, L-2132, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multi Opportunity SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Guillaume André / Benjamin Wacker

Director / Associate Director

Référence de publication: 2013056454/16.

(130069575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Japan Core Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.656.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B117656 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056499/12.

(130069543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Europe (Lux) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 167.694.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Europe (Lux) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B167694 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056490/12.

(130069124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B125897 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056503/12.

(130069540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.224.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B137224 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056504/12.

(130069539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Idaho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.110.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour MGP Idaho S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056498/16.

(130068548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Am Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 64, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 63.628.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2012

1. est nommé nouvel administrateur avec effet immédiat et pour un terme prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016, Madame Violant Tarrach, employée privée, demeurant à L - 4174 Esch-sur Alzette, 9, rue Mathias Koener née à Barcelone le 17 janvier 1979

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Certifié sincère et conforme

AM PARK S.A.

Référence de publication: 2013056948/14.

(130070394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Jack (Cologne 20) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.949.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.140.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Jack (Cologne 20) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056363/16.

(130068101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Jack (Cologne 21) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 999.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.139.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Jack (Cologne 21) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056364/16.

(130068100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.807.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2013

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Eric CHINCHON en remplacement de Monsieur Fernand REINERS démissionnaire.

L'Assemblée Générale renomme:

- Ross EVANS, Président;
- Eric CHINCHON, Administrateur;
- Yasunobu HIGUCHI, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale nomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056601/21.

(130069571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.560,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.138.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056365/16.

(130068099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Landmark Property Management Korenat Point s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 133.875.

—
Il résulte du contrat daté du 1^{er} septembre 2012 que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
Thierry DEROCHETTE 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	12.500
Total:	12.500 parts sociales
Luxembourg, le 15 octobre 2012.	Signature.

Référence de publication: 2013056397/16.

(130068826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

NetEconomy Luxembourg Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.900,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 128.256.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013056533/11.

(130069454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 10.405.

—
Der konsolidierte Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056540/10.

(130068682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Landmark Property Management Vala Lavanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 134.014.

Il résulte du contrat daté du 1^{er} septembre 2012 que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
TAX CONNECTED S.à r.l. 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	12.500
Total:	12.500 parts sociales

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2013056398/16.

(130068809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.474.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056399/16.

(130068105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

NeXenS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NeXenS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013056537/11.

(130069797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

North Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 122.134.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013056541/10.

(130068750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 24.959.199,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 172.657.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056400/16.

(130068104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.319.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056401/16.

(130068106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.807.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013056602/11.

(130069572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Sèvres I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 119.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056713/10.

(130068934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.508.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056402/16.

(130068107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lands Improvement Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.061.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Lands Improvement Holdings Luxembourg S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013056403/16.

(130068108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

RP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 539.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 123.917.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 2 avril 2013 que:

- M. Gregory J. Hartman et M. Brian Borg ont démissionné de leurs fonctions de gérant de type B de la Société en date du 1^{er} avril 2013;

et que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérant de type B avec effet au 1^{er} avril 2013 et pour une durée indéterminée:

- M. Ronald Jay Hoyl, directeur de société, né le 18 mars 1963 à Texas (USA) et résidant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA);

- M. Patrick K. Fox, directeur de société, né le 8 août 1958 à Illinois (USA) et résidant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 mai 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013057498/21.

(130070401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Markit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 175.342.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance en date du 25 avril 2013 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet au 25 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056449/15.

(130068840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Mawrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.604.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 avril 2013, avec effet à ce jour, que la société Compagnie Européenne de Participations et d'Investissement S.A., ayant son siège social à L – 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, a cédé 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société Mawrid S.à r.l. à la société HPMC3 S.à r.l., ayant son siège social à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013056466/15.

(130069776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Monteland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.188.150,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.074.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013056526/13.

(130069743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Stellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 137.819.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056741/10.

(130068654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

MGP Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 114.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.445.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transférée du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour MGP Craven JV S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013056484/16.

(130068304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Befa Bis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 176.976.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour d'avril.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Berthe FAUCONNIER, commerçante, née le 29 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à B-6700 Arlon, 324, avenue de Longwy.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'assistance dans le domaine du relooking et du conseil au niveau de l'image, de la mode et de domaines connexes ainsi que l'assistance dans le domaine de l'architecture intérieure.

La Société a également pour objet la création et la vente de tout accessoire (bijoux de fantaisie, chapeaux, foulards, écharpes,...), l'import-export de vêtements, l'exploitation d'un magasin de vêtements ainsi que la consultance dans le domaine de la mode.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «BEFA BIS».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Steinfort.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 18.00 heures de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Berthe FAUCONNIER, pré-qualifiée,

- cent parts 100 parts 100 parts

TOTAL: cent parts sociales 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Berthe FAUCONNIER, commerçante, née le 29 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à B-6700 Arlon, 324, avenue de Longwy.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. FAUCONNIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2013. Relation: DIE/2013/5207. Reçu soixante quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013057754/155.

(130071155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Auditeurs Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.937.

L'an deux mille treize, le deux mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Auditeurs Associés", établie et ayant son siège social à L-1240 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 714 du 7 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93937.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Susy FERRON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (€ 32,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Refonte complète des statuts.

2.- Révocation du conseil d'administration et des administrateurs-délégués en fonction et nomination d'un administrateur unique.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Auditeurs Associés».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice de toutes activités relevant de la profession d'un réviseur d'entreprises, le contrôle légal des comptes des entreprises et organismes des secteurs tant public que privé.

Elle pourra également exercer toutes autres activités telles que le contrôle contractuel de comptes d'entreprises, le conseil en matière fiscale, l'organisation et la tenue de comptabilité, l'analyse de la situation et du fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économique, juridique et financier, l'assainissement des comptes d'entreprises, le conseil et l'assistance en organisation, planification et gestion d'entreprises, notamment l'étude et l'organisation du

traitement automatique de l'information (informatique) ainsi que la formation professionnelle continue; et de façon générale, toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou de nature à le favoriser.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE-DEUX EUROS (€ 32,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, de toutes les manières autorisées par la loi, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant aux conditions requises pour la modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire en numéraire sont offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie de capital que représentent leurs actions. L'assemblée générale fixe le délai de l'exercice du droit de préférence. Elle confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions prises et de fixer les conditions de l'exercice du droit de préférence.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'Assemblée Générale peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, et ceci dans le respect des dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Transmissions et indivisibilité des actions

1.1. Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux au profit des ascendants, descendants ou conjoint d'un actionnaire, ainsi que les cessions entre actionnaires s'effectuent librement.

De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant droit quelconque à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux.

Toutes autres transmissions d'actions, soit à titre gratuit, soit par voie d'apport ou par voie d'adjudication publique, volontaire ou forcée, et alors même que la cession ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, doivent pour devenir définitives, être autorisées par le Conseil d'Administration.

1.2. A cet effet, l'actionnaire cédant notifie la cession ou la mutation projetée à la société, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en indiquant les nom, prénom, adresse et nationalité du ou des cessionnaires proposés, le nombre d'actions dont la cession ou la mutation est envisagée, ainsi que le prix offert s'il s'agit d'une cession à titre onéreux, ou l'estimation du prix des actions en cas de donation.

Le Conseil d'administration doit statuer sur l'agrément sollicité et notifier sa décision au cédant par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois mois qui suivent la notification de la demande d'agrément. Le défaut de réponse dans ce délai équivaut à une notification d'agrément. La décision du conseil n'a pas à être motivée, et en cas de refus, elle ne peut donner lieu à aucune réclamation.

Si le ou les cessionnaires proposés sont agréés, le transfert est régularisé au profit du ou des cessionnaires proposés sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

1.3. En cas de refus d'agrément du ou des cessionnaires proposés, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus, pour faire connaître au conseil, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, qu'il renonce à son projet.

Si le demandeur n'a pas renoncé expressément à son projet, dans les conditions prévues ci-dessus, le Conseil est tenu, dans le délai de quinze jours suivant sa décision, de notifier aux autres actionnaires, individuellement et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix proposé.

Les actionnaires disposent d'un délai de quinze jours pour se porter acquéreurs desdites actions.

En cas de demandes excédant le nombre d'actions offertes, il est procédé par le Conseil d'administration à une répartition des actions entre lesdits demandeurs proportionnellement à leur part dans le capital social et dans la limite de leurs demandes. Si les actionnaires laissent expirer les délais prévus pour les réponses sans user de leur droit de préemption ou si, après l'exercice de ce droit, il reste encore des actions disponibles, le conseil peut les proposer à un ou plusieurs acquéreurs de son choix.

1.4. A défaut d'accord, le prix des actions préemptées est déterminé par un expert désigné soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles par ordonnance du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg statuant comme juge des référés et sans recours possible. Nonobstant l'expertise, la procédure de préemption est poursuivie à la diligence du Conseil.

Les frais d'expertise seront supportés par moitié par l'actionnaire cédant, moitié par les acquéreurs des actions au prix fixé par l'expert.

Sauf accord contraire, le prix des actions préemptées est payable comptant.

Si le prix fixé par l'expert est inférieur au montant de la somme investie dans l'action, le droit de préemption tombera, et le cédant pourra alors vendre librement ses actions à un tiers si le prix offert par ce dernier est supérieur au prix de l'expertise.

1.5. Si, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément, la totalité des actions n'a pas été rachetée, l'agrément sera considéré comme donné. Toutefois, ce délai de trois mois pourra être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

1.6. En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit, ne s'opère librement qu'au profit des personnes à l'égard desquelles la transmission des actions est elle-même libre aux termes du paragraphe 1.1. ci-dessus.

1.7 La transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est soumise aux mêmes conditions que celle des droits de souscription.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

Quel que soit l'acquéreur des actions cédées, celui-ci s'oblige à rembourser en même temps au cédant les comptes courants éventuels de ce dernier.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juin à dix heures trente, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le conseil d'administration en fonction, à savoir NEWMMASTER ASSOCIATES S.A., Monsieur Patrick ROCHAS et Monsieur Philippe SLENDZAK, ainsi que les administrateurs-délégués en fonction, à savoir Monsieur Patrick ROCHAS et Monsieur Philippe SLENDZAK, et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en tant qu'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P.Slendzak, S.Ferron, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2013. Relation: EAC/2013/5857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057699/199.

(130071354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Sherleny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.339.

Les comptes annuels 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056715/10.

(130069651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Fondation Restena, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1359 Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R.C.S. Luxembourg G 1.

Budget pour l'année 2013 et Comptes annuels clos au 31 décembre 2012

Dépenses	
Frais d'infrastructures et de fonctionnement	2 545 212 €
Investissements	300 000 €
Total	2 845 212 €
Recettes	
Dotations de l'Etat et de l'UE	1 534 000 €
Services divers, autres	1 291 212 €
Produits d'intérêts	20 000 €
Total	2 845 212 €

Bilan 31 décembre 2012

(exprimé en EUR)

ACTIF	2012	2011
ACTIF IMMOBILISE	1.102.930,23	1.287.530,54
Immobilisations incorporelles (note 3)	596.810,28	673.410,14
Immobilisations corporelles (note 3)	449.917,88	557.918,33
Immobilisations financières (note 4)	56.202,07	56.202,07
ACTIF CIRCULANT	4.055.789,53	3.493.221,66
Créances (dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an) (note 5)		
Créances résultant de ventes et prestations de services	41.313,56	37.893,68
Autres créances	133.641,18	303.608,38
Avoirs en banques, en compte chèques postaux, chèques et encaisse	3.880.834,79	3.151.719,60
COMPTES DE REGULARISATION	34.542,87	19.096,81
	5.193.262,63	4.799.849,01
PASSIF		
FONDS PROPRES	4.151.606,70	3.868.765,25
Patrimoine (note 6)	74.368,06	74.368,06
Réserves (note 7)	3.541.450,40	3.229.610,49
Résultat de l'exercice (note 8)	535.788,24	564.786,70
DETTES (dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an)	385.160,97	302.301,66
Dettes sur achats et prestations de services	322.956,15	243.714,87
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	62.204,82	58.586,79
COMPTE DE REGULARISATION (note 9)	656.494,96	628.782,10
	5.193.262,63	4.799.849,01

Compte de profits et Pertes

Pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

(exprimé en EUR)

	2012	2011
RECETTES D'EXPLOITATION		
Abonnement DNS - LU (note 10)	581.405,65	630.704,85
Produits «registrars» (agents d'enregistrement) (note 10)	671.554,76	583.419,46
	1.252.960,41	1.214.124,31
Autres recettes RESTENA (note 11)	238.196,13	170.135,86
Autres produits d'exploitation (note 12)	1.516.588,84	1.721.086,96
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	3.007.745,38	3.105.347,13
DEPENSES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes (note 13)	(1.369.946,44)	(1.507.673,97)
Frais de personnel (note 14)	(977.741,32)	(881.407,85)

Correction de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (note 3) . . .	(362.654,83)	(352.531,69)
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant (note 15)	(35.151,56)	(43.955,45)
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	(2.745.494,15)	(2.785.568,96)
RESULTAT D'EXPLOITATION	262.251,23	319.778,17
Autres intérêts et produits assimilés	25.707,16	35.896,34
Intérêts et charges assimilées	(5.542,27)	(4.916,43)
RESULTAT FINANCIER	20.164,89	30.979,91
Produits exceptionnels (note 16)	253.372,12	214.078,48
Charges exceptionnelles	-	(49,86)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	253.372,12	214.028,62
EXCEDENT DE L'EXERCICE	535.788,24	564.786,70

L'annexe jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Annexe 31 décembre 2012

Note 1. Généralités. La Fondation RESTENA (Réseau Téléinformatique de l'Education Nationale et de la Recherche) a été constituée en date du 19 juin 2000.

Les statuts de la Fondation ont été approuvés par arrêté grand-ducal en date du 27 juillet 2000 et ont été publiés en date du 15 janvier 2001.

La Fondation a pour objet la mise à disposition de l'accès aux réseaux «Internet» pour l'ensemble des établissements et organismes publics et privés qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la santé et de l'administration. A cet effet, la Fondation conçoit, développe, réalise et exploite un réseau téléinformatique national connecté aux réseaux de recherche paneuropéens et à l'Internet global.

Cette activité est exercée sous la dénomination projet RESTENA.

La Fondation a également pour objet d'assurer la coordination des ressources «Internet» au niveau national et international.

Cette activité, qui consiste principalement à l'attribution d'un nom de domaine et la gestion de ces noms, est exercée par la Fondation sous la dénomination «Domain Name System» abrégé DNS-LU.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. La Fondation tient ses livres en EUR et les comptes annuels ont été préparés en concordance avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes.

La Fondation Restena ne rentrant pas dans le champ d'application de la loi du 10 décembre 2010 modifiant notamment la loi comptable du 19 décembre 2002 et introduisant le Plan Comptable Normalisé (PCN) pour les périodes comptables à dater de 2011, son Conseil d'Administration a décidé de ne pas utiliser le PCN et par conséquent de ne pas modifier la présentation du bilan et du compte de profits et pertes.

Conversion des devises

Les transactions établies en devises durant l'exercice sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les créances et les dettes, les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sur les avoirs en banques sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et sont diminuées des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de leur durée de vie estimée. Des corrections de valeur supplémentaires sont déduites lorsque les immobilisations ne peuvent plus être utilisées par la Fondation.

Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont déduites si des moins-values durables sont détectées.

Les créances sur ventes et prestations de services

Ces créances sont indiquées à leur valeur nominale diminuée d'une correction de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Dettes

Les dettes sont reprises au passif à leur valeur nominale. Reconnaissance des résultats

Les recettes des noms de domaine sont reconnues au moment de l'émission des factures. Les recettes d'abonnement des domaines ne sont reconnues que pour la partie couverte par l'exercice. Le solde est reporté dans le compte de régularisation du passif.

Note 3. Immobilisations incorporelles et Corporelles.

	Immobilisations incorporelles EUR 2012	Immobilisations corporelles EUR 2012
Prix d'acquisition au début de l'exercice	903.385,18	2.786.912,81
Acquisitions de l'exercice	8.900,00	169.154,52
Cessions de l'exercice	-	-
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	912.285,18	2.956.067,33
Corrections de valeur au début de l'exercice	(229.975,04)	(2.228.994,48)
Corrections de valeur de l'exercice	(85.499,86)	(277.154,97)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(315.474,90)	(2.506.149,45)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	596.810,28	449.917,88

Note 4. Immobilisations financières.

	2012 EUR	2011 EUR
Prix d'acquisition au début et à la fin de l'exercice	56.202,07	36.202,07
Aquisitions de l'exercice	-	20.000,00
Corrections de valeur au début et à la fin de l'exercice	-	-
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	56.202,07	56.202,07

La Fondation détient 22.000 actions sur 1.171.500 d'une valeur nominale de GBP 1 par action dans DANTE - Delivery of Advanced Network Technology to Europe Limited. Cette participation a été enregistrée à son coût d'acquisition.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de DANTE présentent des fonds propres d'un montant de EUR 7.420.000 et un résultat positif de EUR 40.000.

A la date de notre rapport, les comptes annuels de DANTE pour l'exercice 2012 n'ont pas encore été publiés.

Note 4. Immobilisations financières - Suite. En date du 10 mai 2011, la Fondation a acquis 1 part sur 12 de LU-CIX Management, groupement d'intérêt économique luxembourgeois par un apport en numéraire de EUR 20.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de LU-CIX Management présentent des fonds propres d'un montant de EUR 24.954,75 et un résultat positif de EUR 2.354,27. A la date de notre rapport, les comptes annuels de LU-CIX Management pour l'exercice 2012 n'ont pas encore été publiés.

Note 5. Créances. Créances résultant de ventes et prestations de services

	2012 EUR	2011 EUR
Créances	47.313,56	43.893,68
Correction de valeur forfaitaire et spécifique	(6.000,00)	(6.000,00)
VALEUR COMPTABLE NETTE	41.313,56	37.893,68
Autres créances		
TVA à récupérer	98.116,20	259.060,30
Subvention à recevoir	16.533,21	33.488,40
Intérêts et provisions à recevoir	492,69	2.689,68
VALEUR COMPTABLE NETTE	115.142,10	295.238,38

Note 6. Patrimoine. Un patrimoine initial de EUR 74.368,06 a été apporté à la Fondation.

Note 7. Reserves. Les mouvements des réserves sont détaillés ci-après:

	2011 EUR	Affectation du résultat 2011 EUR	Transfert du 2012	Amortissements 2012 EUR	2012 EUR
Réserves DNS	2.402.675,07	-	(590.178,30)	(27.999,96)	1.784.496,81
Réserves RESTENA	487.083,71	-	(100.000,00)	(42.000,00)	345.083,71
Réserve Luxconnect Backbone	168.942,92	-	-	(12.038,04)	156.904,88
Réserve Luxconnect RESTENA	170.908,79	-	-	(170.908,79)	-
Réserve Belval	-	464.786,70	690.178,30	-	1.154.965,00

Réserve fibres optiques	-	100.000,00	-	-	100.000,00
TOTAL	3.229.610,49	564.786,70	-	(252.946,79)	3.541.450,40

Le Conseil d'administration a créé des réserves spécifiques au refinancement d'une salle de serveurs (Reserve DNS et RESTENA) et à l'acquisition de fibres optiques (réserve Luxconnect Backbone et RESTENA). Ces réserves sont utilisées au même rythme que les amortissements des actifs concernés. Les réserves «LuxConnect» sont également utilisées pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation RESTENA, pour autant qu'elles concernent les fibres optiques. En 2012, les frais de fonctionnement financés par ces réserves s'élèvent à EUR 111.200,77 (2011 EUR 73.940,75).

En 2012, deux nouvelles réserves ont été constituées. La réserve «Belval» est destinée au financement du transfert du siège de la Fondation RESTENA à Belval (échéance: 2014). Le financement concerne notamment l'installation d'une nouvelle salle de serveurs, dans la Maison du Savoir de l'Université du Luxembourg, dont un étage sera réservé aux bureaux de la Fondation RESTENA. La réserve «Fibres optiques» est destinée au renouvellement des contrats de fibres optiques qui arriveront à échéance dans les années à venir.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 6 mars 2012 d'affecter EUR 314.263,79 du résultat DNS-LU de l'année 2011 aux Réserves DNS et EUR 250.522,91 du résultat projet RESTENA de l'année 2011 aux Réserves RESTENA.

Note 8. Résultat de l'exercice. Le résultat de l'exercice se compose comme suit:

	2012 EUR	2011 EUR
DNS - LU	464.787,03	314.263,79
Projet RESTENA	71.001,21	250.522,91
TOTAL	535.788,24	564.786,70

Note 9. Comptes de régularisation passif. Les comptes de régularisation passif représentent la partie des abonnements encaissés au cours de l'exercice et qui seront reconnus en résultat lors de l'exercice suivant.

Les produits constatés d'avance se composent de la manière suivante:

	2012 EUR	2011 EUR
Abonnements DNS constatés d'avance (note 10)	268.594,96	288.284,35
Abonnements Registrars constatés d'avance (note 10)	387.900,00	340.497,75
TOTAL	656.494,96	628.782,10

Note 10. Recettes d'exploitation. Les recettes d'exploitation se composent de la manière suivante:

Abonnements DNS - LU

	2012 EUR	2011 EUR
Revenus encaissés au cours de l'année	561.716,26	590.012,41
Reprise des revenus constatés d'avance	288.284,35	328.976,79
Revenus constatés d'avance (note 9)	(268.594,96)	(288.284,35)
Revenus nets	581.405,65	630.704,85

Produits registrars

	2012 EUR	2011 EUR
Revenus encaissés au cours de l'année	718.957,01	633.337,46
Reprise des revenus constatés d'avance	340.497,75	290.579,75
Revenus constatés d'avance (note 9)	(387.900,00)	(340.497,75)
Revenus nets	671.554,76	583.419,46

Note 11. Autres recettes RESTENA. Les autres recettes RESTENA de EUR 238.196,13 (2011: EUR 170.135,86) incluent des prestations facturées aux établissements et institutions de la communauté.

Note 12. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation se composent comme suit:

	2012 EUR	2011 EUR
Dotation INTERREG IV	8.044,81	266.463,40
Dotation MESR	700.000,00	650.000,00
Dotation MENFP	700.000,00	650.000,00
Subvention UE-DANTE	108.544,03	154.623,56
TOTAL	1.516.588,84	1.721.086,96

Les dotations MESR, MENFP représentent les prestations prestées aux établissements et organisations dépendant des Ministères.

La dotation INTERREG IV représente la contribution à la mise en place d'une Infrastructure Optique d'interconnexion Transfrontalière.

Note 13. Autres charges externes. Les autres charges externes incluent des frais de liaison nationale et internationale pour un montant de EUR 767.217,44 (en 2011: EUR 867.854,96).

Note 14. Frais de personnel. L'effectif moyen de l'exercice 2012 était de 13 personnes (2011: 12 personnes).

	2012	2011
	EUR	EUR
Salaires et traitements	865.009,87	779.293,98
Charges patronales	110.382,16	100.627,83
Autres frais de personnel	2.349,29	1.486,04
TOTAL	977.741,32	881.407,85

Note 15. Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant.

	2012	2011
	EUR	EUR
Créances irrécouvrables	35.151,56	43.955,45
TOTAL	35.151,56	43.955,45

Le compte «créances irrécouvrables» est constitué d'abonnements de noms de domaine supprimés ou transférés vers des registrars accrédités.

Note 16. Résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel se constitue de:

	2012	2011
	EUR	EUR
Reprise sur réserve DNS investie	27.999,96	27.999,96
Reprise sur réserve RESTENA investie	30.000,00	30.000,00
Reprise sur réserve RESTENA (Réseau) investie	12.000,00	12.000,00
Reprise sur réserves LuxConnect (fibres optiques)	182.946,83	141.887,69
Autre résultat exceptionnel	359,66	-
Régularisation TVA	-	2.190,83
TOTAL	253.306,45	214.078,48

Fondation RESTENA
6, rue Coudenhove-Kalergi
L - 1359 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013057685/251.

(130071166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

**Silicon Wasgau SA, Société Anonyme,
(anc. Meinke Holding).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 149.778.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg,

hat sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Meinke Holding", Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, um 11.30 Uhr eingefunden.

Die Gesellschaft wurde am 4. Dezember 2009 gemäß Urkunde des Notars Martine Schaeffer mit Amtssitz in Luxemburg, gegründet. Die Urkunde wurde im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 5 vom 4. Januar 2010 veröffentlicht.

Die Statuten wurden am 3. Dezember 2012 abgeändert gemäß Urkunde des Notars Martine Schaeffer. Die Urkunde wurde im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 193 vom 25. Januar 2013 veröffentlicht.

Die Gesellschaft ist im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 149.778 eingetragen.

Versammlungsleitung

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Pierre Berna, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire.

Der Vorsitzende bestellt Frau Gisèle Becker-Trum, Privatbeamtin, mit Berufsadresse in L-1261 Luxemburg, 101, rue de Bonnevoie, zum Schriftführer.

Die Generalversammlung wählt Herrn Gregory Mathis, licencié en droit, mit Berufsadresse in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire zum Stimmzähler.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien wurden auf einer von der Versammlungsleitung angefertigten und von den anwesenden Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt. Diese Anwesenheitsliste bleibt, zusammen mit den darin aufgeführten Vollmachten, nachdem sie von der Versammlungsleitung und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit dieser eingetragen zu werden.

Erklärungen des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar, diese zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital von fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000.-), aufgeteilt in siebenhundertfünfzigtausend (750.000) Kapitalaktien, ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind, vertreten ist.

II. Sämtliche Aktionäre und Aktionärsvertreter erkennen sich unter Verzicht auf jegliche Formen und Fristen der Einladung als ordnungsgemäß einberufen. Sie erklären des weiteren, Kenntnis der vorliegenden Tagesordnung gehabt zu haben. Die Generalversammlung ist somit rechtsgültig zusammengesetzt und ist ermächtigt, alle Punkte der Tagesordnung zu erörtern und über alle Punkte abzustimmen.

III. Folgende Punkte stehen zur Tagesordnung der Generalversammlung:

Tagesordnung:

1. Namensänderung von „Meinke Holding SA“ in „Silicon Wasgau SA“ und Umänderung des Artikels 1 der Statuten;
2. Einführung eines genehmigten Kapitals in Höhe von fünfzehn Millionen Euro (15.000.000.-);
Einfügung eines neuen Artikels 6 bezüglich des genehmigten Kapitals in Höhe von fünfzehn Millionen Euro (15.000.000.- EUR);
3. Abänderung der Nummerierung der Satzung durch die Einfügung des neuen Artikels 6;
4. Verschiedenes.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Nachdem die Generalversammlung den Erklärungen des Vorsitzenden zugestimmt und ihre rechtmäßige Zusammensetzung festgestellt hat, hat sie nach Besprechung der einzelnen Punkte diese einstimmig angenommen und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Namensänderung von "Meinke Holding" in "Silicon Wasgau SA".

Die Generalversammlung beschließt die Umänderung des Artikels 1 der Statuten der jetzt wie folgt lautet:

« **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Silicon Wasgau SA". »

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Einführung eines genehmigten Kapitals in Höhe von fünfzehn Millionen Euro (EUR 15.000.000.-).

Die Generalversammlung beschließt die Einfügung eines neuen Artikels 6 der wie folgt lautet:

« **Art. 6.** Der Verwaltungsrat ist befugt, das Aktienkapital auf höchstens fünfzehn Millionen Euro (EUR 15.000.000.-) im Zuge einer oder mehrerer Erhöhungen heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe neuer Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt, diese Kapitalerhöhungen zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven, den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuelle einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.

Diese Ermächtigung ist für eine Dauer von fünf (5) Jahren gültig, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde, und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, die bis zum Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßigen beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des Artikels 5 entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.»

Dritter Beschluss

Infolge der Einfügung eines neuen Artikels 6, beschließt die Generalversammlung die Abänderung der Nummerierung der Satzung.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum, wie eingangs erwähnt, in Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die Mitglieder der Versammlungsleitung vorliegendes Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Pierre BERNA, Gisèle BECKER-TRUM, Gregory MATHIS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17590. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 30. April 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013057682/95.

(130070031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pergolese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.772.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue le 24 avril 2013

- Le mandat de réviseur d'entreprises agréée de KPMG AUDIT S. à r.l. n'est pas renouvelé;
- Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à Lille (France), résidant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg est nommé Commissaire chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013056598/14.

(130069026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

JBR Projets S.A., Société Anonyme, (anc. Crown Management Luxembourg S.A.).

Siège social: L-1218 Luxembourg, 28, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 139.740.

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CROWN Management LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite sous le numéro B 139740 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1774, du 18 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg au 7, route d'Esch.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg au 7, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutateur Benjamin VAN LAERHOVEN, chef d'entreprise, à L-1218 Luxembourg au 28, rue Baudouin.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination sociale de la société en «JBR Projets S.A.».
- 2) Transfert du siège social à L-1218 Luxembourg, 28, rue Baudouin.
- 3) Modification de l'objet social de la société.
- 4) Adaptation des statuts aux changements adoptés et refonte des statuts en langue française.
- 5) Nominations des membres du conseil d'administration.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «JBR Projets S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1218 Luxembourg, 28, rue Baudouin.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers sis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vue de leur acquisition, leur mise en valeur, leur promotion, leur administration, leur location et leur cession. La Société pourra agir en qualité de mandataire et ou d'intermédiaire dans le cadre des investissements immobiliers prédécrits.

Elle pourra créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et recevoir ou accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe, ou à ses associés, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties, sans jamais toutefois exercer une activité de crédit ou une activité bancaire professionnelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'importation et l'exportation, ainsi que la distribution de matières premières, produits finis et semi-finis en qualité d'intermédiaire;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques, ou provenant d'activités similaires;
- l'assistance et la gestion multi-techniques et multiservices;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme, y compris auprès de ses associés, et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts suite aux résolutions prises et de les refondre en langue française pour leur donner la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «JBR Projets S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers sis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vue de leur acquisition, leur mise en valeur, leur promotion, leur administration, leur location et leur cession. La Société pourra agir en qualité de mandataire et ou d'intermédiaire dans le cadre des investissements immobiliers prédécrits.

Elle pourra créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et recevoir ou accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe, ou à ses associés, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties, sans jamais toutefois exercer une activité de crédit ou une activité bancaire professionnelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'importation et l'exportation, ainsi que la distribution de matières premières, produits finis et semi-finis en qualité d'intermédiaire;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques, ou provenant d'activités similaires;
- l'assistance et la gestion multi-techniques et multiservices;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme, y compris auprès de ses associés, et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) divisé en mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions

seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée nomme deux administrateurs supplémentaires de de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2018, à savoir:

1. Monsieur Joris VAN THILLO, né le 20 janvier 1936 à (B) Anvers, demeurant à 6, Lacets Saint Léon à Monaco,

2. Monsieur Alireza VALIBALOUCH, né le 22 juin 1972 à (B) Kerman, demeurant à Rua Santa Clara 70 sala 308, Copacabana Rio de Janeiro CEP 22 041012 RJ.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. SASSEL, L. FELICETTI, B. VAN LAERHOVEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2013. Relation: REM/2013/658. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 avril 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013057675/242.

(130070039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) AEA Investors Fund V LP., an exempted limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands,

being the holder of six hundred twenty-eight thousand six hundred forty-seven (628,647) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

being the holder of ten thousand four hundred eighty-seven (10,487) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

being the holder of three thousand four hundred ninety-three (3,493) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

being the holder of twenty-one thousand four hundred thirty-eight (21,438) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA,

being the holder of five thousand four hundred eighty-nine (5,489) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands,

being the holder of eighty-eight thousand four hundred twenty-two (88,422) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB,

being the holder of one hundred fifteen thousand and fourteen (115,014) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 22 April 2013,

8) DH C-Holdings, whose registered address is at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 a Company incorporated under the laws of the Cayman Islands,

being the holder of one million four hundred seven thousand five hundred (1,407,500) class C preference shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

9) 2348614 Ontario Limited, 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5 a Company incorporated under the laws of Ontario,

being the holder of seven hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-six (757,976) class A ordinary shares, here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

10) Mr. Cletus von Pichler, professionally residing at 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, being the holder of two thousand eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 21 April 2013,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA

being the holder of five thousand six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

12) RBC cees Nominees Limited, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB,

being the holder of thirty-one thousand one hundred seventy-seven (31,177) class A ordinary shares and one hundred fifty-eight thousand and eleven (158,011) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 23 April 2013,

13) DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., as described below, being the temporary holder of nine (9) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, previously named, by virtue of a proxy given on 19 April 2013,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and fifty-four cents (USD 32,360.54), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 December 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 1 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the whole share capital of the Company consider the following agenda:

Agenda

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of nine cents (USD 0.09) in order to reduce it from its present amount of thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and fifty-four cents (USD 32,360.54) to thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and forty-five cents (USD 32,360.45) by cancellation of nine (9) class A ordinary shares of the Company, having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each;

2) To issue, with an aggregate share premium of eighteen thousand one hundred twenty-one United States dollars and eighty-six cents (USD 18,121.86), one thousand eight hundred fourteen (1,814) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by Mr. Ulf Henriksson and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

3) To issue, with an aggregate share premium of twenty-five thousand and seventy-four United States dollars and ninety cents (USD 25,074.90), two thousand five hundred and ten (2,510) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by Mr. Rustom Jilla and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

4) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand four hundred and three United States Dollars and sixty-nine cents (USD 32,403.69), represented by three million two hundred forty thousand three hundred sixty-nine (3,240,369) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and fifty-one thousand four hundred and forty-four (1,551,444) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up."

5) Miscellaneous.

Then, the voting shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of nine cents (USD 0.09) in order to reduce it from its present amount of thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and fifty-four cents (USD 32,360.54) to thirty-two thousand three hundred sixty United States Dollars and forty-five cents (USD 32,360.45) by cancellation of nine (9) class A ordinary shares of the Company, having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, that are temporarily held by the Company following the redemption by the Company on 23 April 2013 of nine (9) class A ordinary shares held in the Company by RBC cees Nominees Limited, on behalf of Mr. Pol Thielen, and to allocate the proceeds of such share capital decrease to the share premium account of the Company.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,524,403, refrain: 565, against: 0, abstaining: 16,672;
- Class B ordinary shares in favor: 205,321, refrain: 8,191, against: 0, abstaining: 67,913; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue, with an aggregate share premium of eighteen thousand one hundred twenty-one United States Dollars and eighty-six cents (USD 18,121.86), one thousand eight hundred fourteen (1,814) new class A ordinary shares, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Ulf Henriksson, represented by Ms Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 22 April 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr. Ulf Henriksson declared to subscribe for one thousand eight hundred fourteen (1,814) new class A ordinary shares, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and to fully pay in cash for these shares and a share premium in an aggregate amount of eighteen thousand one hundred twenty-one United States Dollars and eighty-six cents (USD 18,121.86) thereon, by contribution in cash of eighteen thousand one hundred forty United States Dollars (USD 18,140).

The amount of eighteen thousand one hundred forty United States Dollars (USD 18,140) representing the aggregate price paid for the A ordinary shares was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allocate the one thousand eight hundred fourteen (1,814) new class A ordinary shares according to the above mentioned subscription.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,524,403, refrain: 565, against: 0, abstaining: 16,672;
- Class B ordinary shares in favor: 205,321, refrain: 8,191, against: 0, abstaining: 67,913; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Third resolution

The general meeting of shareholders; now with the participation of Mr. Ulf Henriksson; resolves to issue, with an aggregate share premium of twenty-five thousand and seventy four United States Dollars and ninety cents (USD 25,074.90), two thousand five hundred and ten (2,510) new class A ordinary shares, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Rustom Jilla, represented by Ms Katia Gauzes, previously named, by virtue of a proxy given on 22 April 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr. Rustom Jilla declared to subscribe for two thousand five hundred and ten (2,510) new class A ordinary shares, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and to fully pay in cash for these shares and a share premium in an aggregate amount of twenty-five thousand and seventy four United States Dollars and ninety cents (USD 25,074.90) thereon, by contribution in cash of twenty-five thousand one hundred United States Dollars (USD 25,100).

The amount of twenty-five thousand one hundred United States Dollars (USD 25,100) representing the aggregate price paid for the A ordinary shares was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allocate the two thousand five hundred and ten (2,510) new class A ordinary shares according to the above mentioned subscription.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,526,217, refrain: 565, against: 0, abstaining: 16,672;
- Class B ordinary shares in favor: 205,321, refrain: 8,191, against: 0, abstaining: 67,913; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Forth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders, now with the participation of Mr. Rustom Jilla, resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand four hundred three United States Dollars and sixty-nine cents (USD 32,403.69), represented by three million two hundred forty thousand three hundred sixty-nine (3,240,369) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and fifty-one thousand four hundred and forty-four (1,551,444) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up."

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,528,727, refrain: 565, against: 0, abstaining: 16,672;
- Class B ordinary shares in favor: 205,321, refrain: 8,191, against: 0, abstaining: 67,913; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) AEA Investors Fund V LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, détentrice de six-cent vingt-huit mille six cent quarante-sept (628.647) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Katia Gauzès, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 2) AEA Investors Fund V-A LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, détentrice de dix mille quatre cent quatre-vingt-sept (10.487) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 3) AEA Investors Fund V-B LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, détentrice de trois mille quatre cent quatre-vingt-treize (3.493) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 4) AEA Investors QP Participant Fund V LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, détentrice de vingt et un mille quatre cent trente-huit (21.438) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 5) AEA Investors participant Fund LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, détentrice de cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf (5.489) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 6) AEA Europe Fund II LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, détentrice de quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-deux (88.422) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 7) DH Services Employée Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, détenteur de cent quinze mille quatorze (115.014) parts sociales ordinaires de catégorie B, ici représenté par Madame Katia Gauzès, en vertu d'un pouvoir donné le 22 avril 2013,
- 8) DH C-Holdings, une société enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, détentrice d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 9) 2348614 Ontario Limited, une société enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, détentrice de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant professionnellement au 28, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B, ici représenté par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 21 avril 2013,
- 11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA, détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B, ici représenté par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,
- 12) RBC cees Nominees Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, détentrice de trente et un mille cent soixante-dix-sept (31.177) parts sociales ordinaires de catégorie A et cent cinquante-huit mille onze (158.011) parts sociales ordinaires de catégorie B, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommé, en vertu d'un pouvoir donné le 23 avril 2013,
- 13) DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., telle que décrite ci-après, détentrice temporaire de neuf (9) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée en vertu d'un pouvoir donné le 19 avril 2013,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont toutes des actionnaires de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois-cent-soixante Dollars US et cinquante-quatre cents (USD 32.360,54), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte notarié en date du 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations n°572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant professionnellement à Sanem, du 1^{er} mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital de la Société, examinent l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf cents (USD 0,09) afin de le faire passer de son montant actuel, de trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et cinquante-quatre cents (USD 32.360,54), à trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et quarante-cinq cents (USD 32.360,45) par l'annulation de neuf (9) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune;

2) Emission, avec une prime d'émission de dix-huit mille cent vingt et un Dollars US et quatre-vingt-six cents (USD 18.121,86), de mille huit cent quatorze (1.814) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, auxquelles sont attribués les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont décrits dans les statuts de la Société et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par Monsieur Ulf Henriksson et acceptation du paiement intégral en numéraire correspondant à ces nouvelles parts sociales de catégorie A ainsi qu'à la prime d'émission qui s'y rattache;

3) Emission, avec une prime d'émission de vingt-cinq mille soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 25.074,90), deux mille cinq cent dix (2.510) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, auxquelles sont attribués les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont décrits dans les statuts de la Société et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par Monsieur Rustom Jilla et acceptation du paiement intégral en numéraire correspondant à ces nouvelles parts sociales de catégorie A ainsi qu'à la prime d'émission qui s'y rattache;

4) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille quatre cent trois Dollars US et soixante-neuf cents (USD 32.403,69,-), représenté par trois millions deux cent quarante mille trois cent soixante-neuf (3.240.369) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent cinquante et un mille quatre cent quarante-quatre (1.551.444) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices tel que défini à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées;»

5) Divers.

Ensuite, les actionnaires votants ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cents (USD 0,09), afin de le faire passer de son montant actuel de trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et cinquante-quatre cents (USD 32.360,54), à trente-deux mille trois cent soixante Dollars US et quarante-cinq cents (USD 32.360,45) par l'annulation de neuf (9) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, temporairement détenues par la Société suite au rachat par la Société, le 23 Avril 2013, de neuf (9) parts sociales de catégorie A détenues par RBC cees Nominees Limited, au nom de Monsieur Pol Thielen et d'affecter le produit de cette diminution de capital au compte de prime d'émission de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1,524,403, vote blanc: 565 contre: 0, abstenués: 16,672;

- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 205,321, vote blanc: 8,191, contre: 0, abstenués: 67,913; et

- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1,407,500, contre: 0, abstenués: 0.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre, avec une prime d'émission de dix-huit mille cent vingt et un Dollars US et quatre-vingt-six cents (USD 18.121,86), mille huit cent quatorze (1.814) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, auxquelles sont attribués les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont décrits dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Apparaît Monsieur Ulf Henriksson, représenté par Madame Katia Gauzès, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2013, laquelle, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être déposée en même temps auprès de l'autorité d'enregistrement.

Monsieur Ulf Henriksson déclare souscrire mille huit cent quatorze (1.814) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et de les libérer entièrement en numéraire avec une prime d'émission d'un montant de dix-huit mille cent vingt et un Dollars US et quatre-vingt-six cents (USD 18.121,86) pour un paiement en numéraire de dix-huit mille cent quarante Dollars US (USD 18.140).

Le montant de dix-huit mille cent quarante Dollars US (USD 18.140), représentant le prix total payé pour les parts sociales de catégorie A est donc, dès cet instant, à la disposition de la Société, preuve de ce paiement ayant été soumise au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter ladite souscription ainsi que ledit paiement et d'attribuer les mille huit cent quatorze (1.814) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A tel que décrit dans la souscription susmentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1,524,403, vote blanc: 565, contre: 0, abstenués: 16,672;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 205,321, vote blanc: 8,191, contre: 0, abstenués: 67,913; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1,407,500, contre: 0, abstenués: 0.

Troisième résolution

Dorénavant avec la participation de Monsieur Ulf Henriksson, l'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre, avec une prime d'émission de vingt-cinq mille soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 25.074,90), deux mille cinq cent dix (2.510) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, auxquelles sont attribués les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont décrits dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Apparaît Monsieur Rustom Jilla, représenté par Madame Katia Gauzès, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2013, laquelle, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être déposée en même temps auprès de l'autorité d'enregistrement.

Monsieur Rustom Jilla déclare souscrire deux mille cinq cent dix (2.510) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et de les libérer entièrement en numéraire avec une prime d'émission, d'un montant de vingt-cinq mille soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 25.074,90) pour un paiement en numéraire de vingt-cinq mille cent Dollars US (USD 25.100).

Le montant de vingt-cinq mille cent Dollars US (USD 25.100), représentant le prix total payé pour les parts sociales de catégorie A est donc, dès cet instant, à la disposition de la Société, preuve de ce paiement ayant été soumise au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter ladite souscription ainsi que ledit paiement et d'attribuer les deux mille cinq cent dix (2.510) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A tel que décrit dans la souscription susmentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1,526,217, vote blanc: 565 contre: 0, abstenués: 16,672;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 205,321, vote blanc: 8,191, contre: 0, abstenués: 67,913; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1,407,500, contre: 0, abstenués: 0.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes et dorénavant avec la participation de Monsieur Rustom Jilla, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille quatre cent trois Dollars US et soixante-neuf cents (USD 32.403,69,-), représenté par trois millions deux cent quarante mille trois cent soixante-neuf (3.240.369) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent cinquante et un mille quatre cent quarante-quatre (1.551.444) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq-cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la participation aux Bénéfices tel que défini à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées;»

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1,528,727, vote blanc: 565 contre: 0, abstenués: 67,913;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 205,321, vote blanc: 8,191, contre: 0, abstenués: 67,913; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1,407,500, contre: 0, abstenués: 0.

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte et incombant à la Société est estimé à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparantes, dont le nom, le prénom l'état civil et le lieu de résidence sont connus du notaire soussigné, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5560. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013057842/398.

(130071422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Cerved VDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.555,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.004.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Bain Capital Fund VII-E (UK), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, registered with the Companies House under Reg No. LP7888,

here represented by Mr. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 March 2013, and

2. Bain Capital Fund VIII-E, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies House under number WK - 15011,

here represented by Mr. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 March 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Cerved VDC S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 March 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of new shareholders:

- Acceptance of BCIP CVD Intégral, LLC, a limited liability company organized under the laws of the United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, as new shareholder of the Company;

- Acceptance of Smedvig Capital AS, a limited company organized under the laws of Norway, having its registered office at Lokkeveien 103, 4007 Stavanger, Norway, as new shareholder of the Company;

- Acceptance of Mr. Vincent Rouxel, residing at 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France, as new shareholder of the Company;

- Acceptance of Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF, a limited partnership organized under the laws of the State of Illinois, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, as new shareholder of the Company;

- Acceptance of Mr. Gianandrea de Bernardis, having his professional address at c/o TeamSystem SpA, Via Caduti Sul Laroro 11, Senigallia 60019, Italy, as new shareholder of the Company.

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to fifty-five thousand five hundred fifty-five euros (EUR 55,555.-) through the issue of forty-three thousand fifty-five (43,055) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously adopted, and required the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders accepts:

- BCIP CVD Integral, LLC, a limited liability company organized under the laws of the United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, as new shareholder of the Company.

Then, BCIP CVD Integral, LLC, aforementioned, here represented by Mr. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 March 2013, joins the general meeting of shareholders of the Company and resolves together with the other shareholders on the items 3 and 4 of the agenda.

- Smedvig Capital AS, a limited company organized under the laws of Norway, having its registered office at Lokkeveien 103, 4007 Stavanger, Norway, as new shareholder of the Company.

Then, Smedvig Capital AS, aforementioned, here represented by Mr. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 March 2013, joins the general meeting of shareholders of the Company and resolves together with the other shareholders on the items 3 and 4 of the agenda.

- Mr. Vincent Rouxel, residing at 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France, as new shareholder of the Company.

Then, Mr. Vincent Rouxel, aforementioned, here represented by Mr. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, joins the general meeting of shareholders of the Company and resolves together with the other shareholders on the items 3 and 4 of the agenda.

- Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF, a limited partnership organized under the laws of the State of Illinois, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, as new shareholder of the Company.

Then, Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF, aforementioned, here represented by Mr. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 March 2013, joins the general meeting of shareholders of the Company and resolves together with the other shareholders on the items 3 and 4 of the agenda.

- Mr. Gianandrea de Bernardis, having his professional address at c/o TeamSystem SpA, Via Caduti Sul Laroro 11, Senigallia 60019, Italy, as new shareholder of the Company.

Then, Mr. Gianandrea de Bernardis, aforementioned, here represented by Mr. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, joins the general meeting of shareholders of the Company and resolves together with the other shareholders on the items 3 and 4 of the agenda.

The said proxies initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-three thousand fifty-five euros (EUR 43,055.-) so as to raise it from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to fifty-five thousand five hundred fifty-five euros (EUR 55,555.-) through the issue of forty-three thousand fifty-five (43,055) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The forty-three thousand fifty-five (43,055) new shares issued have been subscribed as follows:

- Eleven thousand four hundred ninety-three (11,493) shares have been subscribed by Bain Capital Fund VII-E (UK), L.P., aforementioned, for the price of eleven thousand four hundred ninety-three euros (EUR 11,493.-);
- Twenty-one thousand eight hundred seventy (21,870) shares have been subscribed by Bain Capital Fund VIII-E, L.P., aforementioned, for the price of twenty-one thousand eight hundred seventy euros (EUR 21,870.-);
- Five thousand one hundred (5,100) shares have been subscribed by BCIP CVD Integral, LLC, aforementioned, for the price of five thousand one hundred euros (EUR 5,100.-);
- Four hundred twenty-two (422) shares have been subscribed by Smedvig Capital AS, aforementioned, for the price of four hundred twenty-two euros (EUR 422.-);
- Twenty-one (21) shares have been subscribed by Mr. Vincent Rouxel, aforementioned, for the price of twenty-one euros (EUR 21.-);
- Two hundred eleven (211) shares have been subscribed by Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF, aforementioned, for the price of two hundred eleven euros (EUR 211.-); and
- Three thousand nine hundred thirty-eight (3,938) shares have been subscribed by Mr. Gianandrea de Bernardis, aforementioned, for the price of three thousand nine hundred thirty-eight euros (EUR 3,938.-).

The shares so subscribed by Bain Capital Fund VII-E (UK), L.P., Bain Capital Fund VIII-E, L.P., BCIP CVD Integral, LLC, Smedvig Capital AS, Mr. Vincent Rouxel, Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF and Mr. Gianandrea de Bernardis, aforementioned, have been fully paid-up by contributions in cash consisting in aggregate of forty-three thousand fifty-five euros (EUR 43,055.-), so that the amount of forty-three thousand fifty-five euros (EUR 43,055.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of forty-three thousand fifty-five euros (EUR 43,055.-) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at fifty-five thousand five hundred fifty-five euros (EUR 55,555.-), represented by fifty-five thousand five hundred fifty-five (55,555) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent upon the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,400.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt et un mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Bain Capital Fund VII-E (UK), L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, immatriculé au Companies House sous le numéro LP 7888,

dûment représenté par M. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2013, et

2. Bain Capital Fund VIII-E, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculé au Companies House sous le numéro WK - 15011,

dûment représenté par M. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2013.

Les procurations, paraphées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de Cerved VDC S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en attente, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de nouveaux associés:

- Approbation de BCIP CVD Integral, LLC, une limited liability company constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, en qualité de nouvel associé de la Société;

- Approbation de Smedvig Capital AS, une limited company constituée selon les lois de Norvège, ayant son siège social à Lokkeveien 103, 4007 Stavanger, Norvège, en qualité de nouvel associé de la Société;

- Approbation de M. Vincent Rouxel, résidant au 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France, en qualité de nouvel associé de la Société;

- Approbation de Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, en qualité de nouvel associé de la Société;

- Approbation de M. Gianandrea de Bernardis, résidant professionnellement à c/o TeamSystem SpA, Via Caduti Sul Laroro 11, Senigallia 60019, Italy, en qualité de nouvel associé de la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) jusqu'à celui de cinquante cinq mille cinq cent cinquante cinq euros (EUR 55,555.-) par l'émission de quarante trois mille cinquante cinq (43,055) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter:

- BCIP CVD Integral, LLC, une limited liability company constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, en qualité de nouvel associé de la Société.

Par la suite, BCIP CVD Integral, LLC, précitée, ici représentée par M. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2013, se joint à l'assemblée générale des associés et délibère avec les autres associés sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

- Smedvig Capital AS, une limited company constituée selon les lois de Norvège, ayant son siège social à Lokkeveien 103, 4007 Stavanger, Norvège, en qualité de nouvel associé de la Société.

Par la suite, Smedvig Capital AS, précitée, ici représentée par M. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2013, se joint à l'assemblée générale des associés et délibère avec les autres associés sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

- M. Vincent Rouxel, résidant au 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France, en qualité de nouvel associé de la Société.

Par la suite, M. Vincent Rouxel, précité, ici représenté par M. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, se joint à l'assemblée générale des associés et délibère avec les autres associés sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

- Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, en qualité de nouvel associé de la Société.

Par la suite, Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF, précité, ici représenté par M. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2013, se joint à l'assemblée générale des associés et délibère avec les autres associés sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

- M. Gianandrea de Bernardis, résidant professionnellement à c/o TeamSystem SpA, Via Caduti Sul Laroro 11, Senigallia 60019, Italy, en qualité de nouvel associé de la Société.

Par la suite, M. Gianandrea de Bernardis, précité, ici représenté par M. Adrian Aldinger, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, se joint à l'assemblée générale des associés et délibère avec les autres associés sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quarante trois mille cinquante cinq euros (EUR 43,055.-) afin de l'augmenter de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) jusqu'à cinquante cinq mille cinq cent cinquante cinq euros (EUR 55,555.-) par l'émission de quarante trois mille cinquante cinq (43,055) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les quarante trois mille cinquante cinq (43,055) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Onze mille quatre cent quatre vingt treize (11,493) parts sociales ont été souscrites par Bain Capital Fund VII-E (UK), L.P., précité, pour le prix de onze mille quatre cent quatre vingt treize euros (EUR 11,493.-);

- Vingt et un mille huit cent soixante dix (21,870) parts sociales ont été souscrites par Bain Capital Fund VIII-E, L.P., précité, pour le prix de vingt et un mille huit cent soixante dix euros (EUR 21,870.-);

- Cinq mille cent (5,100) parts sociales ont été souscrites par BCIP CVD Integral, LLC, précitée, pour le prix de cinq mille cent euros (EUR 5,100.-);

- Quatre cent vingt deux (422) parts sociales ont été souscrites par Smedvig Capital AS, précitée, pour le prix de quatre cent vingt deux euros (EUR 422.-);

- Vingt et une (21) parts sociales ont été souscrites par M. Vincent Rouxel, précité, pour le prix de vingt et un euros (EUR 21.-);

- Deux cent onze (211) parts sociales ont été souscrites par Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF, précité, pour le prix de deux cent onze euros (EUR 211.-); et

- Trois mille neuf cent trente huit (3,938) parts sociales ont été souscrites par M. Gianandrea de Bernardis, précité, pour le prix de trois mille neuf cent trente huit euros (EUR 3,938.-).

Les parts sociales ainsi souscrites par Bain Capital Fund VII-E (UK), L.P., Bain Capital Fund VIII-E, L.P., BCIP CVD Integral, LLC, Smedvig Capital AS, M. Vincent Rouxel, Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2004 BDIF et M. Gianandrea de Bernardis, précités, ont été intégralement payées par apports en numéraire d'un montant total de quarante trois mille cinquante cinq euros (EUR 43,055.-), de telle manière que le montant de quarante trois mille cinquante cinq euros (EUR 43,055.-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quarante trois mille cinquante cinq euros (EUR 43,055.-) est entièrement affecté au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante cinq mille cinq cent cinquante cinq euros (EUR 55,555.-), représenté par cinquante cinq mille cinq cent cinquante cinq (55,555) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte est évalué à environ EUR 1.200,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2013. Relation: LAC/2013/14622. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057784/246.

(130071376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

One Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.100,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 154.397.

Il résulte des résolutions adoptées le 12 mars 2013 par le conseil de gérance de la Société que la personne suivante a été nommée en tant que délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée et avec effet à partir du 12 mars 2013:

- Mme. Virginie Broekaert, ayant sa résidence professionnelle au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg et née le 9 novembre 1978 à Mons, Belgique;

Mme. Broekaert aura par la même le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour tout acte relevant de la gestion journalière de la Société et ne tombant pas hors du champs visé par le mandat octroyé par le conseil de gérance de la Société.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 12 mars 2013 que le siège social de la Société est transféré au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg avec effet à partir du 1 Mai 2013.

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 12 mars 2013 que l'adresse professionnelle de Virginie Broekaert, gérant de classe B de la société, doit être mise à jour au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056569/22.

(130069814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Colada HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.678.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of April,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Colada HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and four euros (EUR 12,504.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed dated 21 March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1400 of 28 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 159.678. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 5 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1763 of 13 July 2012.

The meeting is declared open at 5.20 p.m. with Me Manfred Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Florence Forster, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

2. To revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

3. To appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, Mr Mats Eklund and Mr Antonis Tzanetis, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, Mr Lars Frankfelt, and Mr Michiel Kramer, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

4. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

Said articles will from now on read as follows:

" **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as Class B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9."

" **Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, (a) Mr Mats Eklund, company director, professionally residing at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, and (b) Mr Antonis Tzanetis, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, (a) Mr Lars Frankfelt, company director, professionally residing at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and (b) Mr Michiel Kramer, company director, professionally residing at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following four (4) managers:

- Mr Mats Eklund, class A manager;
- Mr Antonis Tzanetis, class A manager;
- Mr Lars Frankfelt, class B manager; and
- Mr Michiel Kramer, class B manager

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 5.30 p.m.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Colada HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents et quatre euros (EUR 12.504,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1400 du 28 juin 2011 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.678. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 5 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1763, en date du 13 juillet 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Florence Forster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.
L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 9 et de l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

2 Révocation de Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

3 Nomination, (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société, de Monsieur Mats Eklund et de Monsieur Antonis Tzanetis en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société de Monsieur Lars Frankfelt, et de Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

4 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 9 et l'article 10 des statuts de la Société pour refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins de deux (2) et pas plus de six (6) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat à condition que:

(i) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie A sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), et

(ii) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie B sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»),

Les Gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut se démettre de ses fonctions ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de la même catégorie nommé en vertu du présent article 9.»

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des Gérants, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres de la même catégorie du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises en vertu d'une convention entre associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. Au cas où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B de telles décisions doivent être adoptées par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote positif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de révoquer Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société (a) Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, et (b) Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société, (a) Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, demeurant professionnellement au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et (b) Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des quatre (4) gérants suivants:

- M. Mats Eklund, gérant de catégorie A;
- M. Antonis Tzanetis, gérant de catégorie A;
- M. Lars Frankfelt, gérant de catégorie B; et
- M. Michiel Kramer, gérant de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, F. Forster, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2013. REM/2013/662. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057788/270.

(130071326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

OpenGate Capital Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.276.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 6 mars 2013 que:

- Monsieur Julien Lagrèze, né le 29 août 1977 à Marignane, France, résidant au 1, Chemin de l'Anglais, F-13590 Meyreuil a été nommé gérant de type A avec effet au 1^{er} mars 2013 et ce pour une durée indéterminée;
- La démission de Monsieur Luc Gerondal, gérant de type B a été acceptée avec effet au 6 mars 2013.
- Monsieur Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant au 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de type B avec effet au 6 mars 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056571/17.

(130069762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

SEEF Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.734.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mars 2013

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 28 octobre 1986 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'associée unique de la société, Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. a changé d'adresse avec effet au 10 décembre 2012 et se situe désormais à KY1-9005 George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), 190, Elgin Avenue.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SEEF Foods S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013056707/19.

(130069827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.
